



Erreur service paye trop percu

Par **lauraulnoy**, le **05/12/2014** à **20:54**

Bonjour voila j'ai fait un cdd chez carrefour marker a Bouchain de sept a octobre a la fiche de paye il avait fait une erreur sur mes heures j'ai donc étai chez mon employeur pour qu'il règle le problème il ont appeler le service de paye qui eux aller me verser le restern de mes heures qui n avait pas ete payer puis envoyer l attestation pour pole emploi. Apres avoir vu samedi un versement de 1350€ sur mon compte alors qu'il ne me devait que 250€ je suis donc aller a pole emploi pour amener mes papier et donc mon dossier ete bloquer car se n'était pas possible. J'ai appeler moi meme le service de paye et la personne ma confirmé qu elle avait fait une erreur elle ma payer 45€de lheure a la place de 10€ voila pourquoi j'ai eu autant mais le soucis c'est que maintenant je vais devoir leur rendre le trop percu qu'il mon donné la personne du service paye veule que je leur envoi un cheque et non le prendre directement sur mon compte. Mais donner le trop percu d'un coup comme sa et en cheque c'est pa possible financièrement et est ce qu'il on le droit merci

Par **moisse**, le **06/12/2014** à **11:38**

Bonjour,
L'erreur ne fait pas le droit.
Vous saviez pertinemment que cette somme ne vous était pas due, mais avez tout de même dépensé cet argent.
Vous devez restituer le trop-perçu.
Mais vous pouvez aussi demander à ce que votre ex-employeur étale la répétition de cet indu en plusieurs échéances.
Il n'y est pas obligé, mais il acceptera certainement plutôt que de s'engager dans des frais de procédure.